



Ville de
Breil sur Roya

Réserve Communale de Sécurité Civile de Breil-sur-Roya



Lors du conseil municipal du 4 décembre 2020, la commune de Breil-sur-Roya a voté la création d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC).

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une équipe composée de personnes bénévoles n'appartenant pas aux forces de secours mais pouvant intervenir auprès des agents municipaux en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents industriels. La RCSC exerce alors les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Pour cela, les membres recevront des formations gratuites (gestes qui sauvent, gestion de crise...), seront assurés par la commune et recevront des équipements leur permettant d'être identifiables et opérationnels.

Quelles sont précisément ses missions ?

Les missions de la RCSC sont de plusieurs ordres :

- Information et préparation de la population (alerte, conduite à tenir face à un risque, points de regroupement)
- Intervention en cas de risques courants en appui de la police municipale et des services techniques municipaux (inondation, incendie, mouvements de terrain ...)
- Suivi des personnes vulnérables en période de crise, de canicule ou de grands froids
- Mobilisation en cas d'alerte Météo (surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau)
- Intervention dans le cadre du Plan communal de sauvegarde pour porter assistance à la population (évacuations, accueil des sinistrés, hébergement d'urgence, aide au retour à la normale, tronçonnage, nettoyage...)
- Collecte de dons au profit des sinistrés

Qui peut en faire partie ?

Peut appartenir à la RCSC toute personne, résidant de manière effective sur la commune, qui ne fait pas déjà partie du personnel municipal, des forces de l'ordre ou de secours.

La RCSC est accessible aux citoyens qui disposent des capacités et compétences nécessaires et qui répondent aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou posséder un titre de séjour en cours de validité
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire

- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (certificat médical)

Comment candidater ?

Les candidatures doivent être adressées avant le 28 février :

- Soit par courrier électronique : police@villedebreil.fr
- Soit par voie postale à l'adresse : Police Municipale - Mairie de Breil-sur-Roya - 29 boulevard Rouvier – 06540 Breil-sur-Roya
- Soit déposées au bureau de la Police Municipale (1^{er} étage de la Mairie)

Le dossier de candidature devra nécessairement comporter :

- Une lettre de motivation
- Un CV (en précisant les permis de conduire détenus et, le cas échéant, les formations validées dans le domaine de secourisme)
- La photocopie recto-verso de la carte d'identité
- La photocopie de la carte vitale
- Un certificat médical pour la pratique d'une activité physique renforcée

Les candidatures seront étudiées par une commission constituée du Maire, de l'Adjoint à la Sécurité, du Policier Municipal, du représentant du Centre d'Incendie et de Secours de Breil-sur-Roya, d'un représentant de la communauté de brigade de Gendarmerie de la Roya, de deux personnalités qualifiées nommées par le Maire.

Le Réserve Communale de Sécurité Civile ne pourra, dans un premier temps, pas excéder 20 membres, parmi lesquels devront figurer, dans la mesure du possible, deux habitants de Libre et deux de Piène-Haute.